

LE CONTRAT

D'APPRENTISSAGE

SECTEUR PRIVÉ

INFOS GÉNÉRALES

Public concerné

**16 À 29 ANS
RÉVOLUS**



Durée du contrat

6 À 36 MOIS



Période d'essai

45 JOURS

de présence effective en
entreprise



DURÉE DU TRAVAIL

C'est la durée hebdomadaire de travail en entreprise :

Moins de 18 ans :

- Maximum : 8 heures par jour et 35 heures par semaine
- Pas de travail de nuit (22 heures - 6 heures)
- Pas de travail les dimanches et jours fériés*
- Repos : 2 jours de repos consécutifs, dont le dimanche*

Plus de 18 ans :

- Maximum 10 heures par jour et 35 heures par semaine
- Possibilité d'effectuer des heures supplémentaires rémunérées
- Repos hebdomadaire de 24 heures (le dimanche)

**sauf dérogation*

RÉMUNÉRATION

*Calculée en pourcentage du SMIC mensuel brut (1 823,03 euros à compter du 1^{er} janvier 2026), le salaire minimum d'un apprenti en contrat d'apprentissage s'établira dès lors comme suit en 2026 :

SALAIRES EN APPRENTISSAGE (01/01/2026)	APPRENTI.E - DE 18 ANS		APPRENTI.E DE 18 À 20 ANS		APPRENTI.E DE 21 À 25 ANS	
	BASE DE CALCUL	MONTANT BRUT	BASE DE CALCUL	MONTANT BRUT	BASE DE CALCUL	MONTANT BRUT
1 ^{ÈRE} ANNÉE	27 % du SMIC	492,22 €	43 % du SMIC	783,90 €	53 % du SMIC	966,21 €
2 ^{ÈME} ANNÉE	39 % du SMIC	710,98 €	51 % du SMIC	929,75 €	61 % du SMIC	1 112,05 €
3 ^{ÈME} ANNÉE	55 % du SMIC	1 002,67 €	67 % du SMIC	1 221,43 €	78 % du SMIC	1 421,96 €
APPRENTI.E DE 26 ANS ET PLUS						
SALAIRE BRUT				MONTANT BRUT		
100 % du SMIC*				1 823,03 €		

AIDES À L'APPRENTISSAGE

Le 20 février 2026, le gouvernement à reconduit par décret une aide pour les employeurs embauchant des apprentis :

- de 250 salariés

+ de 250 salariés

niveau 3 et 4

5 000 €

niveau 3 et 4

2 000 €

niveau 5 (BTS)

4 500 €

niveau 5 (BTS)

1 500 €

niveau 6 et 7

2 000 €

niveau 6 et 7

750 €

apprentis en situation de handicap tous niveaux

6 000 €

MAÎTRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR

Le maître d'apprentissage est le chef d'entreprise ou un salarié de l'entreprise. Il doit :

- Être titulaire d'un diplôme, titre relevant du domaine professionnel ou équivalent à celui préparé par l'apprenti + 1 an d'expérience professionnelle
- ou
- Justifier de 2 ans d'expérience professionnelle dans le métier

Quota :

2 apprentis + 1 redoublant par maître d'apprentissage dans le même métier.

CONTACT

Service commercial et recrutement
alternance.superieur@formation-lac.com

